

Quelques définitions

Arrêt	Décision rendue par une juridiction portant le nom de cour (Cour de cassation, Cour d'appel, Cour d'assises, Cour des comptes...) et par le Conseil d'État
Arrêté	Acte administratif pris par un ministre ou une autorité administrative
Compétence	Aptitude reconnue à une autorité administrative ou juridictionnelle à édicter des règles juridiques et à régler des litiges déterminés
Contentieux	Ensemble de procès se rapportant au même objet : contentieux pénal, fiscal, administratif
Contentieux administratif	Ensemble des règles d'organisation et de fonctionnement des juridictions administratives Ensemble des litiges dont la connaissance appartient aux juridictions administratives
Contreseing	Signature d'un texte par une autorité qui n'est pas son auteur. Les décrets du président de la République sont contresignés par le Premier ministre et, le cas échéant, par les ministres responsables
Décision	Terme général utilisé en procédure pour désigner les actes émanant d'une juridiction collégiale ou d'un magistrat unique Acte juridictionnel émanant du Conseil constitutionnel
Dédit	Somme à payer en cas d'inexécution d'un contrat, de rétractation d'un engagement pris
Déférer	Traduire devant une juridiction
Délégation	Acte par lequel une autorité habilitée transfère l'exercice d'une partie de sa compétence
Dérogação	Exception à une règle juridique ou à une pratique
Disposition	Chacun des points que règle une loi, un décret, un arrêté
Emploi budgétaire	Crédit ouvert à la loi des finances qui autorise la rémunération d'un fonctionnaire
Entreprise publique	Entreprise, dotée de la personnalité morale, qui accomplit des activités de nature industrielle ou commerciale et a des systèmes de gestion très proches de ceux du privé
Exécutoire	Signifie qu'une décision est immédiatement applicable
Fisc	Ensemble des services chargés d'établir et de percevoir les impôts
Fonctionnaire d'autorité	Fonctionnaire qui incarne l'autorité de l'État : préfet, directeur d'administration centrale.
Infraction	Action ou omission définie par la loi pénale et punie de certaines peines
Instruction	Phase au cours de laquelle le tribunal réunit des éléments lui permettant de statuer
Interprétation	Le fait de donner une signification à un texte mais aussi d'en déterminer la portée, c'est-à-dire le champ d'application temporel, spatial et juridique
Judiciaire	Qui relève de la justice
Juridiction	En général : synonyme de tribunal
Juridictionnel	Au sens large, accompli par une juridiction
Juridique	Qui relève du droit

Jurisprudence	Solution suggérée par un ensemble de décisions concordantes rendues par les juridictions sur une question de droit
Loi organique	Loi votée par le Parlement pour préciser ou compléter les dispositions de la Constitution
Loi de programme	En matière de finances de l'État, loi qui fixe des objectifs à atteindre dans certains secteurs et prévoit les moyens financiers nécessaires pour y parvenir
Notification	Acte qui consiste à informer personnellement l'intéressé d'une décision le concernant
Ordonnance	Droit constitutionnel : acte fait par le gouvernement, pour une durée limitée, avec l'autorisation du Parlement, dans les matières qui sont du domaine de la loi
Personne morale	Groupement de personnes ou de biens ayant la personnalité juridique, donc titulaires de droits et d'obligations
Personne morale administrative	Ensemble constitué par les collectivités territoriales et les institutions spécialisées (établissement public, ordre professionnel)
Poste	Emploi inscrit au budget de l'État ou d'un établissement public auquel un fonctionnaire peut être affecté et rémunéré selon son grade.
Procédure	Ensemble des règles qui doivent être suivies pour soumettre un litige à une juridiction
Recours administratif	Demande adressée à l'administration pour obtenir la modification ou l'abrogation d'une de ses décisions
Recours juridictionnel	Recours porté devant un juge
Recours pour excès de pouvoir	Requête présentée à un juge administratif pour faire annuler une décision administrative en raison de son illégalité
Redressement fiscal	Correction conduisant à une majoration des bases imposables déclarées
Tutelle	Contrôle exercé par le pouvoir central ou ses représentants sur les collectivités décentralisées